



# SCPI en liquidation FRUCTIRESIDENCE

L'ESSENTIEL AU 31/12/2025

**721** ASSOCIÉS

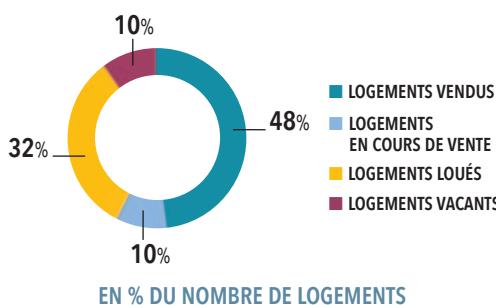
**31 087** PARTS

**118** LOGEMENTS ACQUIS

**57** LOGEMENTS VENDUS

**61** LOGEMENTS EN PATRIMOINE

## INDICATEUR DE LIQUIDATION



## À LA UNE CE SEMESTRE

**521€** : montant des remboursements par part versés depuis le début de la vente du patrimoine. Il correspond au résultat des 57 ventes réalisées, et représente 42% du prix de souscription initial.

Rappelons que si vos parts sont nanties au profit d'un établissement bancaire, il est indispensable que vous nous fassiez parvenir une mainlevée de nantissement émanant de cet établissement pour pouvoir percevoir les remboursements.

Il est fortement recommandé aux associés de ne pas mettre leurs parts en vente et d'attendre la fin de la liquidation.

### FRUCTIRESIDENCE

Société Civile de Placement Immobilier en liquidation au capital de 31 087 000 euros. SCPI Immobilier résidentiel de type « Scellier ».  
515 392 512 RCS PARIS  
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°17-20 en date du 23/06/2017.

## BULLETIN SEMESTRIEL 2ÈME SEMESTRE 2025

Analyse : 1er juillet au 31 décembre 2025 Validité : 1er semestre 2026

## Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, en mon nom et celui des collaborateurs d'AEW, de vous présenter tous mes vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Dans un marché de l'immobilier ancien encore fragile après 2 ans de crise, mais qui se rééquilibre petit à petit, FRUCTIRESIDENCE a cédé 10 logements en 2025, pour 2,8 M€, prix globalement inférieur de 7% au prix de revient.

Depuis le début de la vente du patrimoine, fin 2021, FRUCTIRESIDENCE a ainsi cédé 57 logements pour 16,5 M€, supérieur de 2% au prix de revient. Par ailleurs, au 31 décembre 2025, 11 logements sont négociés à la vente (dont 2 à leurs locataires) pour un prix total de 2,7 M€.

Ainsi, en fin d'année, près de 60% des logements du patrimoine initial sont vendus ou en cours de vente (négociés ou sous promesse).

L'expertise immobilière réalisée fin 2025 valorise le patrimoine en bloc et occupé à 15,5 M€, en diminution de - 2% à périmètre constant par rapport à 2024.

Au 31 décembre, 21 logements sur 61 sont volontairement laissés inoccupés pour être vendus. Les loyers facturés sur l'année à 611 k€ (dont 285 k€ au 2ème semestre) se contractent logiquement de 9% par rapport à 2024.

Les produits de l'année couvrant tout juste les charges, aucun revenu n'a été mis en distribution en 2025. Néanmoins, les 13ème et 14ème remboursements du produit des ventes, de 30 € par part chacun, ont été mis en paiement en octobre 2025 et janvier 2026.

Antoine BARBIER  
Directeur d'AEW Patrimoine

## Conjoncture immobilière

Le marché immobilier français montre des signes de reprise en 2025, mais reste fragile et soumis à de nombreuses incertitudes pour 2026. Selon l'Observatoire Crédit Logement/CSA, les taux de crédit immobilier, qui ont atteint en moyenne 3,14% en décembre 2025, devraient remonter à 3,55% d'ici fin 2026, exerçant une pression sur le pouvoir d'achat immobilier des ménages. La Banque Centrale Européenne maintient ses taux directeurs, ce qui pourrait stabiliser la situation dans un contexte de volatilité politique et économique. Les ménages doivent néanmoins constituer des dossiers solides pour accéder aux prêts, avec des offres adaptées pour certains profils considérés comme moins risqués.

La durée des crédits immobiliers a atteint des niveaux historiques, frôlant les 21 ans, avec une augmentation des mensualités pouvant réduire l'accès au crédit pour les ménages, particulièrement pour les plus modestes. Ce défi s'accompagne d'une hausse légère des prix de l'immobilier (autour de + 0,8%) et d'une concentration des transactions parmi les ménages aisés, incitant les professionnels à demander des mesures comme le retour de l'APL accession, qui aide à la première acquisition.

Malgré une hausse estimée de 12% des transactions immobilières anciennes en 2025, celle-ci demeure insuffisante pour garantir un accès égalitaire à la propriété. Les primo-accédants représentent désormais plus de 43% des emprunteurs, mais beaucoup peinent encore à constituer un apport financier.

En conclusion, le marché immobilier en France est en phase de redressement, mais reste menacé par des facteurs externes et internes. Les professionnels de l'immobilier restent prudents, appelant à des mesures de soutien pour faciliter l'accès à la propriété pour les ménages modestes.

### Société de gestion - Liquidateur : AEW

Société par actions simplifiée au capital de 2 328 510 euros agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 du 10/07/2007.

Agreement AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite « AIFM ».

329 255 046 RCS PARIS. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Adresse postale : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Relation commerciale : 01 78 40 33 03 - relation.commerciale@eu.aew.com - www.aewpatrimoine.com

Responsable de l'information : M. Didier DEGRAEVE.

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par AEW est consultable sur son site internet, www.aewpatrimoine.com

Signatory of:



## ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

AU 31/12/2025

**64,13%**

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

**71,41%**

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER\*

**3 760 m<sup>2</sup>**

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

**1 349 m<sup>2</sup>**

SURFACES VACANTES

**15 565 850 € (500,72 €/PART)**

VALEUR DE RÉALISATION

**18 517 718 € (595,67 €/PART)**

VALEUR DE RECONSTITUTION

\*Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division entre d'une part les loyers et indemnités d'occupation ou compensatrices de loyers facturés, et d'autre part le montant des loyers facturables (loyers actuels et valeurs locatives de marché pour les locaux vacants). Ce taux est calculé sur l'intégralité du patrimoine, sans exclure de logements, qu'ils fassent l'objet de travaux ou qu'ils soient indisponibles à la location.

Les taux d'occupation doivent être relativisés en période de mise en vente du patrimoine.

## MARCHÉ DES PARTS

Les modalités de sortie sont explicitées au chapitre II de la note d'information de FRUCTIRESIDENCE et sur le site internet [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com).

Sur le marché secondaire organisé, aucune part n'a été échangée lors des confrontations du 24 septembre et du 30 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, 82 parts sont en attente de vente.

Nous vous rappelons que dans une SCPI « fiscale », et plus particulièrement lorsqu'elle est en liquidation, les transactions sur le marché secondaire organisé peuvent se réaliser sur la base d'un prix fortement décoté. Par ailleurs, AEW conseille aux intervenants de tenir compte des acomptes sur liquidation déjà versés pour déterminer le montant de leurs ordres. Il est fortement recommandé aux associés de ne pas mettre leurs parts en vente et d'attendre la fin de la liquidation.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, AEW perçoit un forfait de frais de dossier de 190,00 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2026, quel que soit le nombre de parts cédées.

Il n'y a pas eu de part échangée de gré à gré au cours du semestre.

## VENTES DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Période	Prix de vente acté en €	Nombre de logements	Surface en m <sup>2</sup>	Cumul en % du patrimoine historique (118 logements)
Rappel - Années 2021 à 2024	13 705 084	47	2 809	40%
Ventes du 1 <sup>er</sup> semestre 2025	843 740	3	168	42%
Ventes du 2 <sup>ème</sup> semestre 2025	1 959 125	7	384	48%

## ACOMPTE SUR LIQUIDATION DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte cumulé par part
Années 2022 à 2024		434,00 €	434,00 €
1 <sup>er</sup> trimestre 2025	18/04/2025	27,00 €	461,00 €
2 <sup>ème</sup> trimestre 2025	-	-	461,00 €
3 <sup>ème</sup> trimestre 2025	17/10/2025	30,00 €	491,00 €
4 <sup>ème</sup> trimestre 2025	20/01/2026	30,00 €	521,00 €

## REVENUS DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte après prélevements sociaux (1)	Acompte après prélevements sociaux (1) et à la source (2) sur les revenus financiers
1 <sup>er</sup> trimestre 2025	-	-	-	-
2 <sup>ème</sup> trimestre 2025	-	-	-	-
3 <sup>ème</sup> trimestre 2025	-	-	-	-
4 <sup>ème</sup> trimestre 2025	-	-	-	-

(1) Prélèvements sociaux sur les revenus financiers au taux de 17,2%.

(2) Prélèvement à la source sur les revenus financiers au taux de 12,8%.

Le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte, diminué des prélèvements sociaux et à la source sur les produits financiers (selon l'option au prélèvement à la source), multiplié par le nombre de parts détenues. Compte tenu des arrondis découlant de l'imposition des produits financiers, l'acompte après prélèvements effectivement perçu pourra être légèrement différent de celui indiqué ci-dessus.

## AEW ET LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « MIF II »

(MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS)

AEW a choisi de classer l'ensemble des associés en « client non professionnel » à l'exception des clients classés dans la catégorie client professionnel par l'annexe II de la directive 2014/65/UE. AEW commercialisant auprès de ses clients directs exclusivement des produits maison, déclare réaliser à leur égard, du conseil en investissement non indépendant.

La politique relative à la Directive européenne « MIF II » mise en place par AEW est consultable sur son site internet ([www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com)).

## RÉGLEMENTATION RGPD

(PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Pour construire avec ses clients une relation de confiance, AEW entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements des données qu'elle gère. AEW a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) qui veille au respect de la réglementation applicable. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : AEW - DPO - 43 Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - ou par courriel : [dpo.aewciloger@eu.aew.com](mailto:dpo.aewciloger@eu.aew.com)

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Notice d'Information sur la Protection des Données Personnelles disponible sur notre site internet [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com)

SCPI en liquidation

FRUCTIRESIDENCE